

Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, (Grand'Place)

CONDITIONS
Par la poste, Un an..... 20 francs
Six mois..... 10 francs
Trois mois..... 5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

PUBLICITE
Annonces..... la ligne 0,40
Reclames..... 0,75
Fait-divers..... 2,00
Chronique locale..... 4,00
Echos..... 5,00
Gazette du Nord..... 6,00

Temps probable. — En France, un temps pluvieux et frais est probable.

SENAT

Suite de la séance du mardi 29 juin

LA GREVE DES LADS

M. AUDIFFRED réplique. Il affirme qu'il y a eu des violences contre les conducteurs de vans. Il donne lecture de deux lettres confirmant cette déclaration. L'orateur veut surtout signaler au gouvernement la conduite des meneurs de grève. Il demande que des lois soient instituées pour faire respecter la propriété et le commerce.

On adopte sans débat un projet déclarant d'utilité publique l'établissement du chemin de fer de Châteaulin à Camaret. On vote également la loi sur les opérations des scellés et la loi relative à la procédure de séparation de corps.

LA RETRAITE

DES EMPLOYES DE CHEMINS DE FER
Au cours de la dernière séance, le Sénat avait adopté la limite d'âge de 50 ans pour les chauffeurs et mécaniciens. M. STRAUSS, rapporteur, demande au Sénat d'assimiler les agents des trains aux mécaniciens et chauffeurs et de leur accorder le bénéfice de la limite d'âge de 50 ans. M. STRAUSS déclare que l'assimilation proposée ne coûtera que 2 millions 400.000 fr. M. Barthou combat la proposition de M. Strauss.

Après observations de M. Flaischières, on vote sur le texte proposé et l'assimilation des agents des trains aux mécaniciens et chauffeurs. Le texte est repoussé par 154 voix contre 79. La séance est levée à 6 h. 45. Séance aujourd'hui, 3 heures.

Le sous-frère. : Sohier

Les francs-maçons sont des gens délicats, comme on sait. Ils ont les mains blanches. Ils sont bourgeois jusqu'au bout des ongles, qu'ils nettoient et liment soigneusement.

Ils ne veulent pas s'exposer à couvrir un ouvrier dans leurs Loges. L'ouvrier est le plus profane des profanes pour eux.

Mais ils ne renoncent pas, pour cela, à l'indulgence sur l'ouvrier. Il leur faut des travailleurs en temps de vote. Comment un fr. millionnaire comme le député Debove, par exemple, qui est radical et bourgeois dans l'âme, pourrait-il se faire élire sans les ouvriers ?

Alors, les francs-maçons ont des intermédiaires, des sous-frères, qui sont les sous-officiers et constituent les cadres de l'armée ouvrière au service de la maçonnerie.

Ces sous-officiers sont trop peu bourgeois pour être admis dans les Loges, mais sont assez peu ouvriers pour avoir le loisir de faire de la politique populaire et soldatesque socialiste, au profit des Loges.

Tel Saint-Venant à Lille, tel Sohier dans la banlieue d'Arras.

Le jour de ces sous-frères, est très simple : avoir l'air d'être socialiste, faire semblant de s'occuper des intérêts du peuple, chercher l'« International ». En voilà assez pour obtenir la confiance naïve des prolétaires.

Mais, en même temps, faire la guerre à la religion, brasser le clergé, l'injurier, le diffamer au besoin, éloigner par tous les moyens l'ouvrier de l'église, de tout ce qui peut élever son âme et le rendre meilleur.

En voilà assez pour faire l'affaire de la franc-maçonnerie.

A ce point de vue, le sous-frère, Sohier, maître d'Houplines, est un admirable agent de la secte maçonnique.

Il témoigne un grand amour pour le prolétariat : l'ouvrier n'a pas un ami aussi chaud que ce conservateur. Il érige le peuple de sa haine et de ses discours sans queue ni tête, et il encaisse ainsi tout à la fois les gros sous et la confiance des naïfs et des imbéciles.

Mais tout cela n'est que la parade et le bénéfice. La vraie pièce que joue le charlatan de la Sociale, c'est celle de l'anticléricalisme.

En cela il dépense un zèle ardent. Ce zèle est même si excessif qu'il lui fait commettre des gaffes.

Il a tellement la rage de plaie aux gros bourgeois radicaux d'Arras et d'ailleurs qu'il en arrive à se livrer à d'odieuses piteuses.

On se souvient de sa tentative judiciaire contre le Curé d'Houplines. Nous l'avons raconté.

Le sous-frère Sohier a tellement senti qu'il était le dindon de sa propre farce, qu'il a essayé de se disculper par un « factum » qu'il a prudemment fait glisser, la nuit, sous toutes les portes, lui qui reproche parfois à ses adversaires ce procédé qu'ils n'emploient pas; car, de notre côté, on agit au grand jour.

Ce papier portait le titre de : « Pieux Mensonges » et, à part le mot « Pieux », c'était vraiment l'épique que'il fallait mettre sur cette marchandise.

D'après ce papier, qu'a signé Sohier et qu'a écrit un sous-inspecteur quelconque, c'est bien mélangé lui, et rien que pour faire son devoir, qu'il a fait venir un enfant dans un cabaret, qu'il lui a payé de la bière et qu'il lui a fait raconter des choses que le même enfant a rétractées ensuite complètement devant le commissaire Martin.

Il n'a pu, dit-il, mener cet enfant de

Mais il fallait un cercueil en zinc. Sohier s'en procura un au moyen d'une quête, dit-on. Et, dans ce foyer sans pain, on eut le luxe de garder pendant quatre jours un cadavre avec un cercueil de zinc !

Ainsi le voulait le curé Sohier pour avoir un bel enterrement.

Hélas ! l'enterrement devait avoir lieu à onze heures : personne ne vint. On attendit. A midi moins le quart, il y avait quarante-cinq hommes et trois femmes. La famille, indignée, outragée par cette comédie jouée autour du cadavre d'un de ses membres, ne voulut pas l'accompagner.

Le curé Sohier lui-même, apprenant le désastre, s'abstint de venir. Il envoya son vicaire : son frère.

Il daigna seulement se présenter au cimetière, où il prononça un discours, tellement incohérent qu'on pensa entendre un échappé de l'Asile voisin des aliénés.

Quelle funèbre comédie ! Peut-on ainsi se ficher du pauvre monde et tourner en dérision le chagrin d'une famille ouvrière !

Et c'est cela que le sous-frère, Sohier appelle le socialisme ? C'est cela qui s'appelle travailler au bonheur du peuple ?

Misérable farceur ! Triste charlatan ! Qu'est-ce que les ouvriers d'Houplines ont donc fait pour être ainsi punis et pour mériter un tel meurtre ?

Quand donc auront-ils des yeux pour voir... que le sous-frère, Sohier, agent secret de la Congrégation maçonnique, ne joue la comédie du socialisme que pour les embobiner et... servir ses maîtres ?

Ah ! malheur !...
DEM.

P.-S. — Des malades d'Houplines, en traitement dans la salle d'hôpital où a été soigné l'ouvrier dont nous parlons, peuvent attester qu'il a demandé et reçu les sacrements, qu'il a communiqué deux fois et qu'un jour, incapable de se rendre à la chapelle pour la messe, il a demandé spontanément « un livre de prières » pour suivre sa messe dans son lit.

Voilà l'homme, le chrétien, que le sous-frère, Sohier a enterré avec l'eau bénite laïque de sa salive en hurlant un discours idiot.

C'est complet.

ECHOS

VOTES DE NOS DEPUTES

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés :

Sur l'ensemble du projet de loi modifié par le Sénat, portant ouverture de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc.

Ont voté pour : MM. Cochon, Dansette, Delaune, Debove, Dron, Grosjean, Guillaud, Guislain, Lemaire, Le Roy, Pasqual, Plichon, Vandamme.

Ont voté contre : MM. Delory, Dumre, Fievet, Ghesquière, Goniaux, Guéde, Guislain, Melin, Selte.

Se sont abstenus : MM. Defontaine, Delecroix.

La Chambre a adopté par 418 voix contre 62.

Sur la motion de M. Alexandre Blanc, tendant à fixer à la séance du jeudi matin 8 juillet la discussion de la proposition de loi relative au déplacement d'office des instituteurs.

Ont voté pour : MM. Defontaine, Delecroix, Delory, Dumre, Fievet, Ghesquière, Goniaux, Guéde, Guislain, Melin, Selte.

Ont voté contre : MM. Cochon, Dansette, Delaune, Debove, Dron, Grosjean, Guillaud, Le Roy, Pasqual, Plichon, Vandamme.

Se sont abstenus : M. Lemaire.

La Chambre a repoussé la motion par 360 voix contre 148.

MEDAILLES D'HONNEUR

Le ministre de l'Intérieur a décoré les récompenses suivantes pour actes de courage ou de dévouement :

Médaille d'argent. — M. Glabéke (Désiré-Alfred-Marie), commissaire de la brigade mobile à Lille.

Médailles de bronze. — M. Jacquemont, marchand-des-logis-chef au 27^e d'artillerie. — M. Sautegnieux, instituteur au Quesnoy.

Mentions honorables. — M. Caron, brigadier à la 5^e compagnie d'ouvriers. — M. Flament, pompier à Lille. — M. Lefebvre, à Dunkerque. — M. Lelou, à Dunkerque. — M. Lepage, à La Bassée. — M. Elmois, caporal aux sapeurs-pompiers à Avelin. — M. Vanhove, tisserand à Linselles. — M. Copain, brasseur à Abbeon. — M. Fossart, bachelier à Dunkerque. — M. Fahy, cabaretier à Rosendael. — M. Vanhoorde, cabaretier à Houbait. — M. Denechand, pésoir des douanes à Tourcoing. — M. Wambéke, briquetier à Merville.

LA SUPPRESSION DE LA CERUSE

Le syndicat de la Fédération française des voyageurs de commerce adresse aux membres du Parlement une lettre dont voici les principaux passages :

M. le ministre du Travail vient de présenter à la Commission interparlementaire une proposition transactionnelle qui consisterait à porter à cinq ans le délai de trois ans voté par le Sénat pour la prohibition définitive de l'emploi de la ceruse, et cela sans indemnité à qui que ce soit.

Cette prétendue « solution » n'atténue en rien le préjudice causé aux travailleurs de toutes catégories vivant des industries de la ceruse. Il est évident, en effet, que la promulgation de la loi, par suite même du court délai accordé aux fabricants, la production diminuera sensiblement et il y aura licenciement d'une partie du personnel. Cette prolongation de délai ne peut tout au plus être envisagée que comme une compensation « morale » accordée aux fabricants. La question en ce qui concerne les travailleurs, reste donc ouverte.

C'est en vain que M. le ministre du Travail prétend invoquer que le fait d'accorder une indemnité serait « un obstacle » pour l'avenir à la solution de certaines réformes sociales.

Aucun doute n'est possible. Il s'agit de créer un précédent. Il s'agit de procéder successivement à des expropriations : collectivistes et d'attendre, les uns après les autres, d'importantes industries nationales, au profit de puissants concurrents étrangers.

Nous demandons au Parlement d'insérer dans la loi les clauses suivantes :

Article premier. — Il est alloué à titre d'indemnité pour suppression d'emplois, aux voyageurs et représentants, ainsi qu'aux employés et ouvriers de la ceruse, une somme égale à cinq années de leurs commissions et de leurs salaires.

Art. 2. — Les livres des maisons auxquelles ils sont alloués seront payés par l'Etat.

Art. 3. — Cette somme devra leur être payée intégralement dans les trois mois après la promulgation de la présente loi.

Président, Thénac, voyageur ; Vice-président, Porel, représentant ; Secrétaire général, Poccoon, représentant.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

M. A LOMME, de Mlle Marie-Catherine Bolte, pieusement décédée à l'âge de 18 ans, après une longue maladie. La défunte était née à Lourdes en 1908.

M. A BAILLEUL, de M. Denis Deseure-Rauvel, entrepreneur, décédé le 29 juin, à midi, après une longue et douloureuse maladie. Le regretté défunt était âgé de 57 ans.

Mardi, à neuf heures et demie, ont eu lieu, en l'église Saint-Christophe, à TOURCOING, les funérailles de M. Gaston Descaens, membre du Syndicat général des Entrepreneurs de Tourcoing et de ses cantons.

La levée du corps a été faite par M. le doyen de Saint-Christophe.

Les condons du poêle étaient tenus par MM. Masquillier-Dewarvin, président du Syndicat général, Labouasse, membre de la Chambre de Commerce, Charles Tonnell, secrétaire de la Société des Entrepreneurs de l'Exposition, Ch. Parent, président du Syndicat des Plombiers-Zingoureux, Du Jardin, secrétaire, et Duhanoy, membre du Syndicat des Plâtriers.

L'affluence était considérable ; M. Descaens, qui était un excellent chrétien, jouissait de l'estime générale et plus spécialement de celle de ses ouvriers.

Au cimetière, M. Masquillier-Dewarvin a prononcé un discours qui a causé une vive émotion.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quart.)

Mardi 28 juin, à dix heures, a été célébré, en l'église d'HAUTMONT, le mariage de M. Alfred Libotte et de Mlle Marguerite Fauveau.

Les témoins étaient MM. Jules Fauveau et Nestor Herdrickx.

Nous apprécions les fiançailles de Mlle Aline Herbaux, fille de M. et Mme Louis Carly-Ghesquière, conseiller municipal de LINSÈLES, avec M. Louis Charlet, fils de M. et Mme Charlet-Dittrich, de PLEGSTERT (Belgique).

Nous apprécions les fiançailles de M. Robert Klein, de PARIS, et de M. Eugène Delattre, fils de M. Paul Desbrière, de Valenciennes, avec Mlle Suzanne Desrousseaux-Vincois.

M. le ministre de l'Intérieur a décoré les récompenses suivantes pour actes de courage ou de dévouement :

Médaille d'argent. — M. Glabéke (Désiré-Alfred-Marie), commissaire de la brigade mobile à Lille.

Médailles de bronze. — M. Jacquemont, marchand-des-logis-chef au 27^e d'artillerie. — M. Sautegnieux, instituteur au Quesnoy.

Mentions honorables. — M. Caron, brigadier à la 5^e compagnie d'ouvriers. — M. Flament, pompier à Lille. — M. Lefebvre, à Dunkerque. — M. Lelou, à Dunkerque. — M. Lepage, à La Bassée. — M. Elmois, caporal aux sapeurs-pompiers à Avelin. — M. Vanhove, tisserand à Linselles. — M. Copain, brasseur à Abbeon. — M. Fossart, bachelier à Dunkerque. — M. Fahy, cabaretier à Rosendael. — M. Vanhoorde, cabaretier à Houbait. — M. Denechand, pésoir des douanes à Tourcoing. — M. Wambéke, briquetier à Merville.

Le syndicat de la Fédération française des voyageurs de commerce adresse aux membres du Parlement une lettre dont voici les principaux passages :

M. le ministre du Travail vient de présenter à la Commission interparlementaire une proposition transactionnelle qui consisterait à porter à cinq ans le délai de trois ans voté par le Sénat pour la prohibition définitive de l'emploi de la ceruse, et cela sans indemnité à qui que ce soit.

M. le ministre de l'Intérieur a décoré les récompenses suivantes pour actes de courage ou de dévouement :

Médaille d'argent. — M. Glabéke (Désiré-Alfred-Marie), commissaire de la brigade mobile à Lille.

Médailles de bronze. — M. Jacquemont, marchand-des-logis-chef au 27^e d'artillerie. — M. Sautegnieux, instituteur au Quesnoy.

Mentions honorables. — M. Caron, brigadier à la 5^e compagnie d'ouvriers. — M. Flament, pompier à Lille. — M. Lefebvre, à Dunkerque. — M. Lelou, à Dunkerque. — M. Lepage, à La Bassée. — M. Elmois, caporal aux sapeurs-pompiers à Avelin. — M. Vanhove, tisserand à Linselles. — M. Copain, brasseur à Abbeon. — M. Fossart, bachelier à Dunkerque. — M. Fahy, cabaretier à Rosendael. — M. Vanhoorde, cabaretier à Houbait. — M. Denechand, pésoir des douanes à Tourcoing. — M. Wambéke, briquetier à Merville.

Miles Fatou, Fourtinnies, François André, Ericou, Fromont.

Miles Gaillet, Gamarbo, Gambier, Gancher, George Jean, Gérard Germaine, Gérard Suzanne, Glorieux, Godin, Goujon, Gramilly, Guillard, Guillet.

Miles Hainaut, Halluin, Hanny, Hazard, Hébecourt, Hechar, Hérode, Henabin, Hugot Lucienne, Hugot Marie, Houssoy, Hubert, Huriez.

Miles Jacquart, Jeannin.

Miles Labart, Lanneau, Lanoye Lucie, Leborgne, Lebourg, Leclercq Marie, Lecluse, Lecoeuvre, Lecourt, Ledru, Lefebvre Jeanne, Lefebvre Josephine, Lefebvre Madeleine, Lefebvre Madeleine, Lemaire Marie-Thérèse, Lemaire, Lehouck, Lemaire Clémentine, Lemaire Fernand, Lemaire Marie, Lepez Lepot, Lepout, Leroy Cécile, Lesage Lescombre, Lesage Madeleine, Lhermitte Marie-Thérèse, Lhermitte Marie-Thérèse-Godeline, Lhermitte Paulette, Liévin, Limauge, Longueuesse, Loozen.

Miles Mabire, Mahieu, Malfait, Mallet, Marchand, Marchal, Maré, Marsy, Marthe Lucienne, Martin, Masquelliez, Masse, Masselin, Mathieu, Menet, Mercier, Millesieu, Monceux, Montaigne, Morel, Mourouy.

Miles Naveau.

Miles Obri, Occre, Oosterlynck, Outarleys, Miles Parille, Partout, Payen, Phalampin, Picard Jeanne, Pichon, Pichon Marie, Pichon, Pollet Anne, Ponette, Poupard, Prédalle, Miles Renard, Ribet, Richard, Ripaille, Robillart, Rousseau.

Miles Salmon, Schlemmer, Schomheere, Schimberg, Scoumont, Seiltzer Solosse Filadelle, Selsosse Marie, Siterlet, Smith, Solau, Sonson.

Miles Tellier, Teneur, Testelin, Tétin, Thierry Marie-Thérèse, Thibaut, Thiriez Marg., Thomas, Thiers, Thoinot, Torcq, Touin, Triquet, Turig.

Miles Vaillant, Vallens Georgette, Vandelandotte, Vandepuette Van Donghem, Vanhaeck, Vanuxem, Vansewoorde, Vannassappel, Verhille, Vermeersch, Vernier, Vilain, Volcke, Miles Waeg, Wams, Wautons, Wazans, Waeles, Walterm, Wallek Suzanne, Wallek Thérèse, Wallon, Wastelle Marie, Windels.

La suite des épreuves aura lieu dans l'ordre suivant : Mercredi matin, du n° 1 à 72 ; mercredi après-midi, du n° 73 à 145 ; jeudi matin, du n° 146 à 213 ; jeudi après-midi du n° 214 à la fin.

Le Concours d'Aviation de Douai

Voici quelques détails sur l'aéroplane Blériot qui a été vainqueur sur l'Aérodrome de la Brayelle.

C'est un aéroplane monoplane dont les ailes ont une envergure de 9 mètres. Le gouvernail de direction se trouve à l'arrière et est actionné par les pieds de l'aviateur. Les ailerons placés à l'arrière des ailes ont été supprimés et remplacés par un dispositif permettant le gauchissement comme dans les appareils du type Wright. Un levier placé à portée des mains du conducteur peut se déplacer en tous sens. Porté en avant ou en arrière, il commande la montée ou la descente ; actionné de gauche à droite ou inversement il produit le gauchissement des ailes destiné à relever l'aéroplane quand il penche à droite ou à gauche. Le gauchissement des ailes sert aussi dans les virages à incliner l'appareil en sens convenable. Une hélice en bois de 2 mètres 50 de diamètre est actionnée par un moteur Antoinette de 45 chevaux à huit cylindres en V.

L'appareil repose sur un châssis à trois roues par l'intermédiaire d'une suspension élastique.

Le monoplane Blériot est certainement l'un des plus jolis aéroplanes qui existent. Il affecte la forme d'un gros oiseau aux ailes étendues. Il donne une impression de grâce et de légèreté vraiment séduisante.

Rappelons que M. Blériot est l'aviateur qui eut pour le premier voyage aérien aller et retour.

C'est également lui qui pour la première fois enleva trois personnes en aéroplane. Il a l'intention de tenter le voyage Douai-Paris dès que les circonstances le lui permettront.

On annonce comme prochaine l'arrivée d'un aéroplane d'un nouveau concurrent, M. Lasternas, qui pilotera un appareil de son invention.

Pour éviter au public tout dérangement inutile, pendant le concours d'aviation, le Comité organisateur, d'accord avec la municipalité, a décidé qu'un fanion tricolore serait hissé au sommet du beffroi, et l'ancienne cloche du beffroi sonnerait chaque fois qu'il serait temps de se rendre à la Brayelle pour assister aux essais.

BREVET DE CAPACITÉ (JEUNES FILLES)

Les 269 candidates suivantes sont admises aux épreuves orales :

Miles Acquart, Allègre, Alombert, Andrieux, Miles Boquet, Buelden, Bardet Marie-Thérèse, Basin, Basquin Marie, Beaufort, Beauvois, Bérout, Bernier, Bertrand, Biacq, Billiau, Blas, Blossier, Boidin, Bonte, Bouvois, Boryon, Bossant, Bouillon, Boulinguère, Boulez, Bourget, Braem, Briere, Briquet, Brousseau.

Miles Cacheux, Carlier Germaine, Carpenier Fernande, Castellan, Castel Germaine, Catty, Cayry Marie, Cazenave, Chalmel, Champster, Chemt, Chomé, Clarys, Clairin, Clarys, Cloqué, Coqueles, Codron, Colin, Collette, Colpin, Compagnie, Cotel, Croo, Cuvelier.

Miles Debock, Decaux, Defaux, Defretin, Degond, De Giorid, Dekeiser, Delannoy Fernande, Delannoy, Martine, Delaure Jeanne, Delaure Marie, Delbruyère, Delbarre, Delour, Demally, De Meyer, Deuris, Deneulin, Deparis Madeleine, Deparis Simone, Derulle Clair, Descamps, Deshayes, Desrousseaux Marie, Desrousseaux Alice, Desrombes Marie-Thérèse, Devernay Madeleine.

Miles Deviller, Devitler, De Haese Madeleine, Dollez, Doublot, Dreux, Droye, Drouin, Dubulle, Dubuy, Duillet Gabriel, Dufour, Dubot, Dujardin, Dumoulin Lydie, Duprez Diana, Duvivier Mathilde.

Mlle Ernoul.

Miles Fatou, Fourtinnies, François André, Ericou, Fromont.

Miles Gaillet, Gamarbo, Gambier, Gancher, George Jean, Gérard Germaine, Gérard Suzanne, Glorieux, Godin, Goujon, Gramilly, Guillard, Guillet.

Miles Hainaut, Halluin, Hanny, Hazard, Hébecourt, Hechar, Hérode, Henabin, Hugot Lucienne, Hugot Marie, Houssoy, Hubert, Huriez.

Miles Jacquart, Jeannin.

Miles Labart, Lanneau, Lanoye Lucie, Leborgne, Lebourg, Leclercq Marie, Lecluse, Lecoeuvre, Lecourt, Ledru, Lefebvre Jeanne, Lefebvre Josephine, Lefebvre Madeleine, Lefebvre Madeleine, Lemaire Marie-Thérèse, Lemaire, Lehouck, Lemaire Clémentine, Lemaire Fernand, Lemaire Marie, Lepez Lepot, Lepout, Leroy Cécile, Lesage Lescombre, Lesage Madeleine, Lhermitte Marie-Thérèse, Lhermitte Marie-Thérèse-Godeline, Lhermitte Paulette, Liévin, Limauge, Longueuesse, Loozen.

Miles Mabire, Mahieu, Malfait, Mallet, Marchand, Marchal, Maré, Marsy, Marthe Lucienne, Martin, Masquelliez, Masse, Masselin, Mathieu, Menet, Mercier, Millesieu, Monceux, Montaigne, Morel, Mourouy.

Miles Naveau.

Miles Obri, Occre, Oosterlynck, Outarleys, Miles Parille, Partout, Payen, Phalampin, Picard Jeanne, Pichon, Pichon Marie, Pichon, Pollet Anne, Ponette, Poupard, Prédalle, Miles Renard, Ribet, Richard, Ripaille, Robillart, Rousseau.

Miles Salmon, Schlemmer, Schomheere, Schimberg, Scoumont, Seiltzer Solosse Filadelle, Selsosse Marie, Siterlet, Smith, Solau, Sonson.

Miles Tellier, Teneur, Testelin, Tétin, Thierry Marie-Thérèse, Thibaut, Thiriez Marg., Thomas, Thiers, Thoinot, Torcq, Touin, Triquet, Turig.

Miles Vaillant, Vallens Georgette, Vandelandotte, Vandepuette Van Donghem, Vanhaeck, Vanuxem, Vansewoorde, Vannassappel, Verhille, Vermeersch, Vernier, Vilain, Volcke, Miles Waeg, Wams, Wautons, Wazans, Waeles, Walterm, Wallek Suzanne, Wallek Thérèse, Wallon, Wastelle Marie, Windels.

LILLE

LES EXPLOITS de la « Bande Noire »

à l'Ecole des Arts-et-Métiers

UN JUGE D'INSTRUCTION, NEUF COMMISSAIRES ET QUATRE-VINGTS AGENTS DE POLICE OPERENT UNE PERQUISITION A L'ECOLE. — « AU REVOIR ET MERCI », CHANTENT LES ELEVES.

La justice se hâte lentement, dit-on. Rien n'est plus vrai dans cette affaire de l'Ecole des Arts et Métiers.

Il y a dix jours que cinq élèves ont commis un véritable attentat sur la personne de l'un de leurs surveillants ; avec un peu de bonne volonté la justice aurait pu le lendemain même être sur la trace des coupables. Des ordres supérieurs sont venus empêcher l'inspecteur de la plus complète ; s'agissant d'une école officielle très laïque, on ne pouvait pas être trop prudent.

C'est seulement après que les agresseurs ont eu le temps de faire disparaître toute trace de leur méfait, après leur sortie du dimanche, qu'enfin on s'est décidé en haut lieu à partir en guerre. Le juge fit donc frapper l'imagination du bon public, pour frapper l'imagination des malfaiteurs ; on a mis les grands moyens ; avec un déploiement de forces étrange, on a opéré à l'Ecole des Arts et Métiers une perquisition monstrueuse qui a tout l'air de ressembler au coup de baguette d'un magicien dans une eau boueuse.

Pensez donc, dix jours après !

SIX HEURES DU MATIN

C'est mardi matin, presque l'aube, qu'a eu lieu cette opération judiciaire. Vers cinq heures et demie, une nuée de policiers s'abattait sur le boulevard Louis XIV en face de l'Ecole des Arts et Métiers. Successivement arrivaient, silencieux, l'air mystérieux, tous les commissaires de police disponibles, MM. Gœhlinger, commissaire central ; Guyot, chef de la sûreté ; Langevin, Marmonel, Ponnay, Rousseau, Delattre, Martin, Finot, leurs gradés, et quatre-vingts agents de police en tenue et en bourgeois, avec l'inspecteur Vandenbrouck.

Un peu avant six heures, M. Delaigle, juge d'instruction, accompagné de M. Carvès, substitut du procureur de la République, et de son greffier, M. Baston, faisait cette masse policière à ses ordres. Les quelques maîtres qui sillonnaient le boulevard couraient de grands yeux devant cet étrange spectacle.

A six heures exactement le grand port de l'établissement ouvrait ses deux battants et tout ce monde s'engouffrait avec une hâte de commande dans le vestibule.

M. Delaigle échangeait alors quelques mots avec M. Courte et bientôt trois groupes de dix agents se dirigeaient vers les trois étages où travaillaient insoucamment les élèves. Instinctivement ils avaient regardé à l'écart un coup de fondre pour les « potaches ». Mais ils compréhrent aussitôt ce qu'on leur voulait, et docilement, leur narquois, ils quittèrent leurs pupitres et se rangèrent le long des murs...

Il leur dit en substance qu'il avait parmi eux de véritables bandits et qu'il venait perquisitionner afin de les découvrir. Il les engagea à dénoncer les coupables et les prévint en outre que tout acte de violence, toute résistance à l'égard des agents seraient suivis de